

29^e RALLYE

régional de la

FOURME

29 & 30
JUILLET
2022

RÈGLEMENT PARTICULIER

Coupe de France des Rallyes
Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne

Fédération
Française du
Sport Automobile **FFSA**



Avec le soutien de :



AMBERT
LIVRAOIS
FOREZ



REGLEMENT PARTICULIER

29ème Rallye Régional de la Fourme d'Ambert

PROGRAMME - HORAIRES

- . Parution du règlement : 1er juin 2022
 - . Ouverture des engagements : 1er juin 2022
 - . Clôture des engagements : 18 juillet 2022
 - . Parution du carnet d'itinéraire : 18 juillet 2022
 - . Dates et heures des reconnaissances : samedi 23 et dimanche 24 juillet 2022 de 8h à 22h
 - . Vérifications administratives et techniques le vendredi 29 juillet 2022 de 17h à 22h et le samedi 30 juillet 2022 de 6h50 à 7h50 à la Salle des fêtes d'Arlanc
 - . Heure de mise en place du parc de départ le vendredi 29 juillet 2022 à 16h30 à Arlanc (parc surveillé)
 - . 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le samedi 30 juillet à 6h30 à la salle des Fêtes d'Arlanc
 - . Publication des équipages admis au départ le samedi 30 juillet à 8h15 à la mairie d'Arlanc
 - . Publication des heures et ordres de départ le samedi 30 juillet à 8h15 à la mairie d'Arlanc
 - . Briefing des commissaires le samedi 30 juillet à 7h à la salle des Fêtes d'Arlanc
 - . Départ de la place C. de Gaulle le samedi 30 juillet 2022 à 9h
 - . Arrivée à la salle Omnisports d'Arlanc le samedi 30 juillet à 17h31 (1^{ère} voiture)
 - . Vérification finale le samedi 30 juillet au garage Renault, route nationale à Arlanc.
- Taux horaire de la main d'oeuvre : 60€ TTC
- . Publication des résultats du rallye le samedi 30 juillet 30 min après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent à la salle Omnisports d'Arlanc
 - . Remise des prix le samedi 30 juillet à 21h30 à la salle Omnisports d'Arlanc ou sur le podium selon les préconisations sanitaires du moment

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Velay-Auvergne organise le 29ème Rallye Régional de la Fourme les 29 et 30 juillet 2022 en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne et a reçu le visa de la FFSA délivré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne N° 354 en date du 13 mai 2022.

Comité d'Organisation

Président : M. Marc HABOUZIT

Membres : Mrs Pascal BERNARD, Xavier MATHEVON, Mmes Sandrine GERVAIS, Emeline BREUIL et Maryse POUTIGNAT

Secrétariat du Rallye, Adresse : Team Livradois/ La Chaux/ 63990 JOB

Téléphone/permanence du rallye : 06.50.17.97.60 (S. Gervais)

Organisateur technique

Nom : ASA Velay-Auvergne

Adresse : M. Marc HABOUZIT / Route du Puy/43150 LAUSSONNE

Co-organisateur : Team Livradois/La Chaux/63990 JOB

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs Commissaires Sportifs	M. Armand AGOSTINHO Licence n° 12 775 Mme Martine VINCENT Licence n° 44 420 M. Régis VINCENT Licence n° 47 545
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Martine CELLE Licence n° 196 664
Directeur de Course	M. Daniel BERTHON Licence n° 1621
Directeurs de Course Adjointes délégués aux ES	M. Denis MOCELLIN Licence n° 33 10 M. Christelle HABOUZIT Licence n° 128 356
Adjointes à la Direction de Course délégués aux ES	Mme Catherine CHAMPOMIER Licence n° 8654 M. Thierry DUPECHER Licence n° 35 64
Commissaire Technique responsable Commissaires Techniques adjointes	M. Christian ALLOIN Licence n° 13 706 M. Gérard JOUVHOMME Licence n° 51 582 M. André BOIVIN Licence n° 3572 M. Emeric PASCAL Licence n° 37 568 M. Hervé CANTAT Licence n° 207 953
Médecin chef Chargés des relations avec les concurrents Chargé des relations avec la presse	Mme Christine LESPIAUCQ Licence n° 46 467 M. Dominique LASSUS Licence n°30 953 Mme Emeline BREUIL Licence n° 148 499

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional de la Fourme d'Ambert compte pour la Coupe de France des Rallyes 2022 (coef 2), pour le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne et le Challenge de l'ASA Velay-Auvergne.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, uniquement par mail, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le vendredi 29 juillet 2022 de 17h à 22h et le samedi 30 juillet 2022 de 6h50 à 7h50 à la Salle des Fêtes d'Arlanc.

Les vérifications finales seront effectuées le samedi 30 juillet 2022 à partir de 30 min après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent au garage Renault, route Nationale d'Arlanc. Taux horaire de la main d'oeuvre 60€ TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTE ET PILOTE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 29ème Rallye Régional de la Fourme d'Ambert doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 18 juillet 2022.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 160 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 310€
- sans la publicité facultative des organisateurs : 620 € (310 x 2)
- une réduction de 20€ sera accordée à tout équipage 100% ASA Velay-Auvergne, une de 10€ pour tout équipage 50% ASA Velay-Auvergne.
- Une réduction de 20€ sera accordée aux équipages venant de plus de 200 km, portant ainsi l'engagement à 290€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3 Ordre des départs

R5/rally2, Rally2kit, A7S, RGT/FRGT, GT+, GT10, GT9, Rally3, A7K, F214, A8, N4, R4, Rally4, R3, A6K, R2, F213, A7, N3, A6, Rally5, R2J, FR2, A5K, F212, A5,R1, N2, N1, F211, N2série

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

4.3.2.1 L'assistance sera autorisée uniquement dans les parcs d'assistance situés sur le parking des Ets CompteR à Arlanc ainsi que sur l'esplanade de la zone de Loisirs (plan d'eau) à Ambert.

ASSISTANCE INTERDITE en dehors de ces parcs. Seuls les véhicules possédant un autocollant « assistance » fourni par l'organisateur seront autorisés à entrer dans le parc (1 véhicule par équipage engagé).

Dans le parc d'assistance, il est demandé aux concurrents de :

- tenir à proximité immédiate de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité de 5kg dont le contrôle date de moins de deux ans.
- disposer d'une bâche étanche sous chaque voiture (3m x 5m minimum, résistante aux hydrocarbures)
- prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets, au plus tard avant de quitter définitivement le parc d'assistance

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit. Une pénalité de 200€ sera appliquée pour chaque infraction constatée.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

Les publicités obligatoires sont PEUGEOT Ambert, BATI BRICO, 2C Maçonnerie CARTIER-CRONIE, Syk'Elec, AOP Fourme d'Ambert et Tresse Industrie.

La publicité facultative est 3D Autos et Garage Perrier Benoît sur les bandeaux de pare-brise et OMERIN à l'emplacement de la plaque d'immatriculation avant.

Si ces publicités venaient à être modifiées, les nouvelles seraient communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 29ème Rallye Régional de la Fourme d'Ambert représente un parcours de 172,300 km.

Il est divisé en 3 étapes et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40,200 km.

Les épreuves spéciales sont : ES1/3/5 : Baffie-Fontlobines = 7,200 km

ES2/4/6 : Chadernolles-Grandrif = 6,200 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances auront lieu le samedi 23 et le dimanche 24 juillet 2022 de 8h à 22h Le nombre de passages est limité à trois maximum. Des contrôles seront effectués pour le respect des jours de reconnaissance et le nombre de passages.

Le road-book est à retirer :

le samedi 23 juillet au Café Lyonnais « Chez Gazon » - 4 place du Livradois - 63600 AMBERT

le samedi 23 juillet et le dimanche 24 juillet au Café de Paris / PMU - 12 place Charles de Gaule - 63220 ARLANC

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.5.17.3P S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée. L'intervention ne se fera que si la route sur laquelle se déroule l'épreuve est bloquée (par la voiture d'un concurrent en panne ou accidentée) et ne permet pas aux concurrents de passer en déviant l'obstacle. Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou aux officiels du rallye. L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye de transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'enlèvement de sa voiture, les frais étant à sa charge sauf accord conclu entre lui-même et les dépanneurs sur place.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

- 1 coupe aux 1er, 2e et 3e scratch + 8 premiers de chaque classe
- 1 fourme à chaque équipage présent à la remise des prix (classé ou non)
- 1 engagement pour l'édition 2023 du rallye sera tiré au sort parmi tous les équipages ayant pris le départ, le gagnant devra être physiquement présent pour obtenir son engagement gratuit.

SCRATCH

Premier 360 euros
Deuxième 260 euros
Troisième 180 euros
Quatrième 110 euros
Cinquième 50 euros

GROUPES

Premier 140 euros (de 3 à 9 partants)
Deuxième 100 euros (de 10 à 15 partants)
Troisième 70 euros (de 16 à 20 partants)
Quatrième 50 euros (de 21 à 25 partants)
Cinquième 40 euros (si + de 25 partants)

CLASSES

Premier 310 euros (- 50% si moins de 4 partants) (290 euros si bénéficiaire d'une réduction)
Deuxième 140 euros (si au moins 5 partants)
Troisième 100 euros (si au moins 8 partants)
Quatrième 70 euros (si au moins 10 partants)
Cinquième 50 euros (si au moins 12 partants)
Sixième 35 euros (si au moins 14 partants)
Septième 25 euros (si au moins 16 partants)
Les classes A7/A7K/A7S, A6/A6K, A5/A5K sont séparées

CLASSEMENT FEMININ

Première 70 euros + une coupe

Total des prix distribuables: 20245 euros

Les prix sont cumulables, les coupes ne le sont pas.

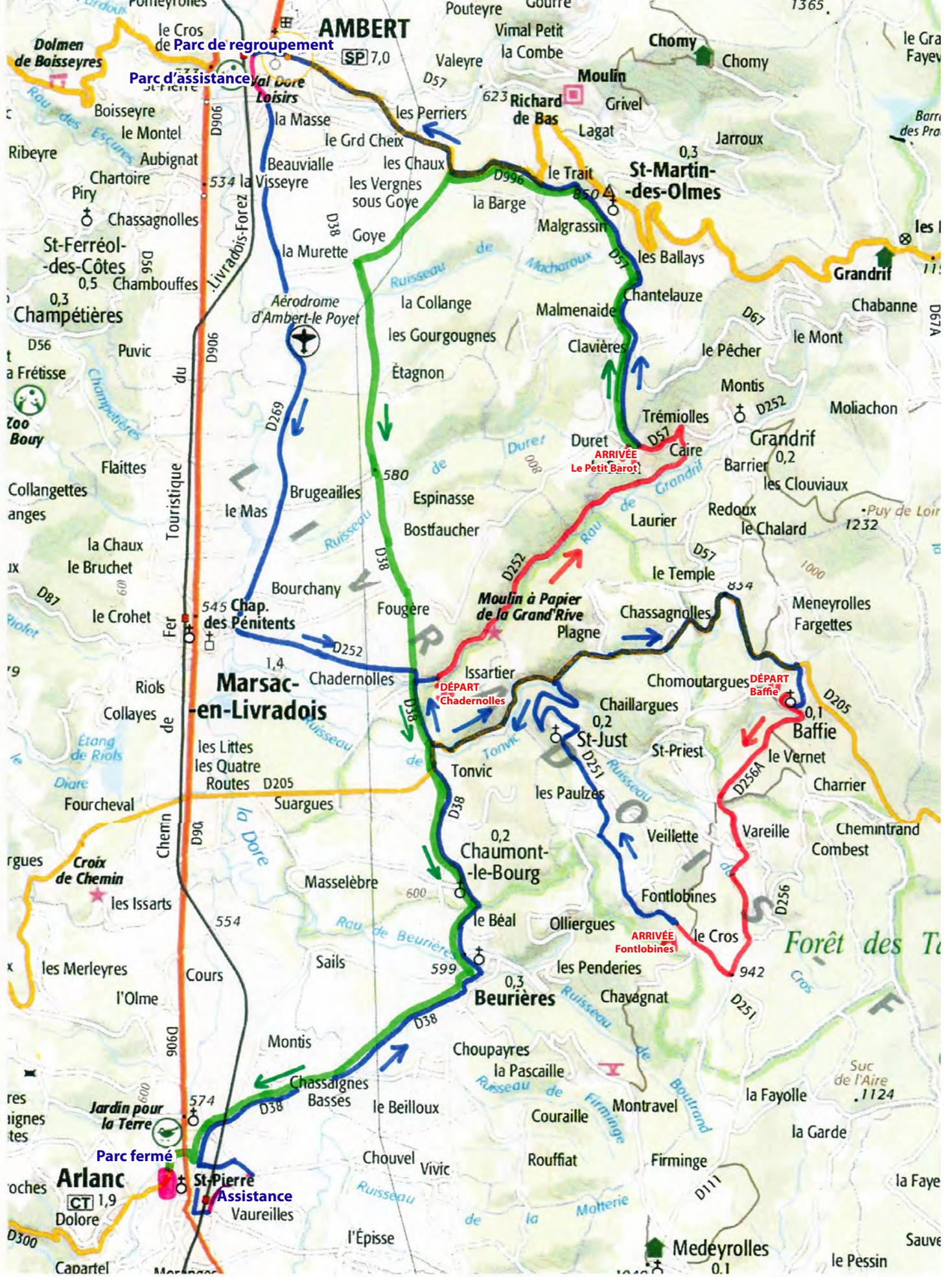
La remise des prix se déroulera le samedi 30 juillet 2022 à 21h30 à la Salle Omnisports d'Aranc ou sur le podium selon les consignes sanitaires du moment.

Les équipages primés recevront leur chèque par courrier.

		Distance partielle	Temps imparti	Distance totale	Heure 1 ^{ère} auto
CH 0A	Parc fermé – place C. de Gaulle (Arlanc)	0,000			9h00
CH 0B	Entrée zone assistance (Compte-R Arlanc)	1,100	0h08	1,100	9h08
CH 0C	Sortie zone assistance (Compte-R Arlanc)	0,800	0h17	1,900	9h25
CH 1	Chemin mairie de Baffie	17,400	0h30	19,300	9h55
NEUTRALISATION 3 min					
DES 1	Eglise de Baffie	0,150		19,450	9h58
AES 1	Fontlobines (avant le village)	7,200		26,650	
CH 2	Chadernolles	9,400	0h25	36,050	10h23
NEUTRALISATION 3 min					
DES 2	Chadernolles (vers centrale électrique)	0,150		36,200	10h26
AES 2	Le Petit Barot (chemin à gauche)	6,200		42,400	
CH 2A	Entrée parc regroupement (base de loisirs –Ambert) 55 min	9,600	0h30	52,000	10h56
CH 2B	Sortie parc regroupement Entrée parc assistance 44 min	0,100	0h44	52,100	11h51
CH 2C	Sortie parc assistance (vers mus'Énergie à droite)	0,500		52,600	12h35
CH3	Chemin mairie de Baffie	19,300	0h30	71,900	13h05
NEUTRALISATION 3 min					
DES 3	Eglise de Baffie	0,150		72,050	13h08
AES 3	Fontlobines (avant le village)	7,200		79,250	
CH 4	Chadernolles	9,400	0h25	88,650	13h33
NEUTRALISATION 3 min					
DES 4	Chadernolles (vers centrale électrique)	0,150		88,800	13h36
AES 4	Le Petit Barot (chemin à gauche)	6,200		95,000	
CH 4A	Entrée parc regroupement (base de loisirs –Ambert) 55 min	9,600	0h30	104,600	14h06
CH 4B	Sortie parc regroupement Entrée parc assistance 44 min	0,100	0h44	104,700	15h01

CH 4C	Sortie parc assistance (vers mus'Energie à droite)	0,500		105,200	15h45
CH 5	Chemin mairie de Baffie	19,300	0h30	124,500	16h15
NEUTRALISATION 3 min					
DES 5	Eglise de Baffie	0,150		124,650	16h18
AES 5	Fontlobines (avant le village)	7,200		131,850	
CH 6	Chadernolles	9,400	0h25	141,250	16h43
NEUTRALISATION 3 min					
DES 6	Chadernolles (vers centrale électrique)	0,150		141,400	16h46
AES 6	Le Petit Barot (chemin à gauche)	6,200		147,600	
CH 6A	Entrée parc fermé (Loumas)	24,700	0h45	172,300	17h31

	tricolore	autorité	Info	Promo	Promo	000	00	0
1ère section	7h55	8h00	8h15	8h25	8h30	8h35	8h40	8h50
2ème section	10h46	10h51	11h06	11h16	11h21	11h26	11h31	11h41
3ème section	13h56	14h01	14h16	14h26	14h31	14h36	14h41	14h51



épreuve spéciale



parcs d'assistance et de regroupement



secteur de liaison



liaison finale



PEUGEOT AMBERT

Garage BORDEL



VENTE VÉHICULES NEUFS
et OCCASIONS

MÉCANIQUE
CARROSSERIE - PARE BRISÉ
DÉPANNAGE 24h/24 - LOCATIONS VEHICULES

Route du Puy - 63600 AMBERT - Tél. 04 73 82 03 91

Emmanuel Mavel.

www.garagemavel.com

GARAGE MAVEL Emmanuel



RENAULT Arlanc

111, route nationale
63220 ARLANC

Tél. 04 73 95 00 26



10 € de carburant seront offerts à chaque personne qui présentera cette publicité lors d'un règlement d'une facture atelier d'un montant minimum de 150 €, jusqu'au 31 octobre 2022.

Menu spécial RALLYE

BAR - RESTAURANT

Café de Paris



CENTRE VILLE d'ARLANC

04 73 95 06 19

ADRESSES UTILES

OFFICE de TOURISME d'AMBERT - Tél. 04 73 82 61 90
OFFICE DU TOURISME du PAYS d'ARLANC - Tél. 04 73 95 03 55